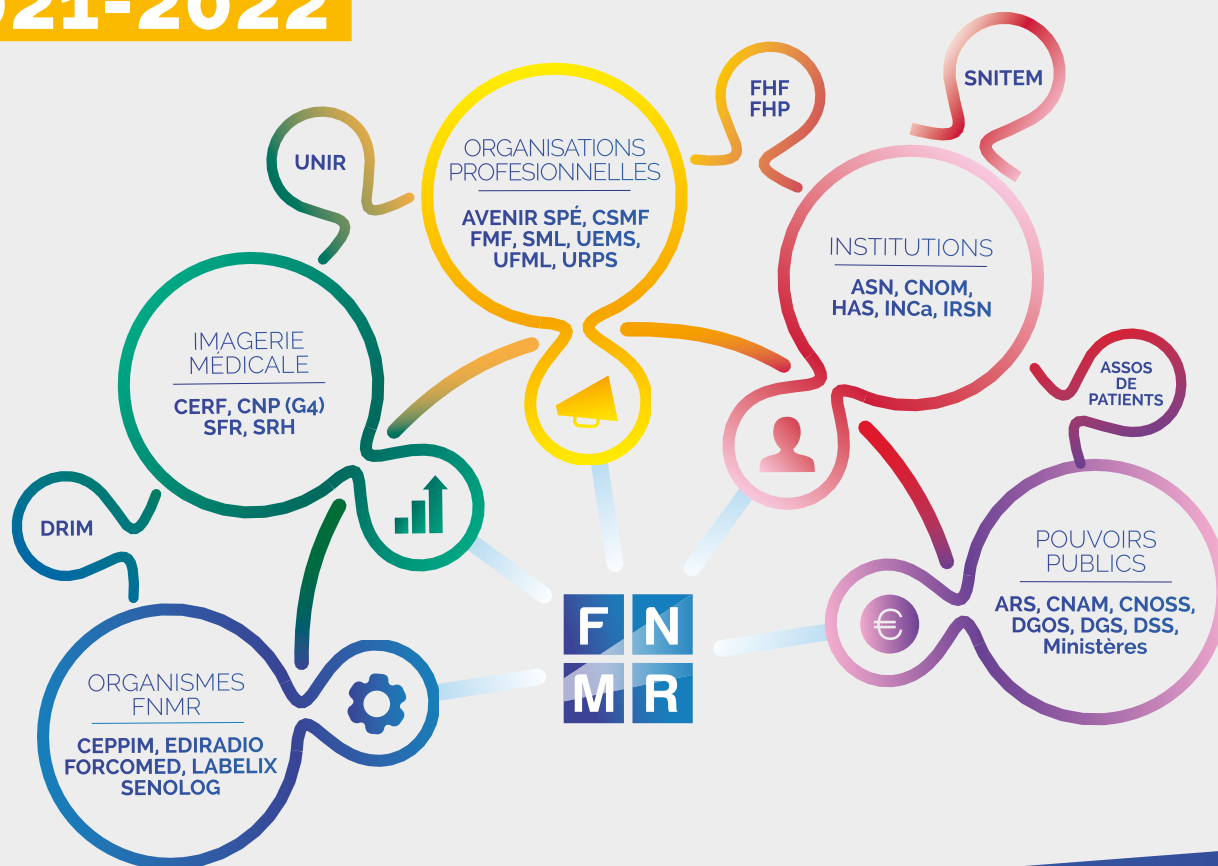


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021-2022



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021-2022

Ce rapport fait le bilan de l'activité
de la FNMR pour l'année écoulée
d'une assemblée générale
(2021) à l'autre (juin 2022)

Le rapport complet est disponible
sur le site www.fnmr.org.

*Drs Jean-Christophe Delasalle
et Jean-Charles Leclerc, rapporteurs.*



Dr Jean-Christophe DELESALLE,
Secrétaire général de la FNMR.



Dr Jean-Charles LECLERC,
Secrétaire général de la FNMR.

POINT

sur la trésorerie

- **Les recettes 2021** ont été supérieures à celles de 2020 (baisse du montant de la cotisation en 2020 pour cause Covid)
- **Les dépenses d'exploitation pour 2021** sont inférieures au prévisionnel
- **104 nouvelles adhésions en 2021**
- Sur proposition du bureau, le **montant de la cotisation nationale** pour l'année 2023 reste identique à celui de 2022 (soit 440 € pour une cotisation pleine)

Dr Dominique MASSEYS
Trésorier de la FNMR



Dr Jean-Charles GUILBEAU
Trésorier adjoint de la FNMR



SOMMAIRE

ÉDITO



5

L'ANNÉE POLITIQUE
ET SYNDICALE



6



12

VIE
SYNDICALE

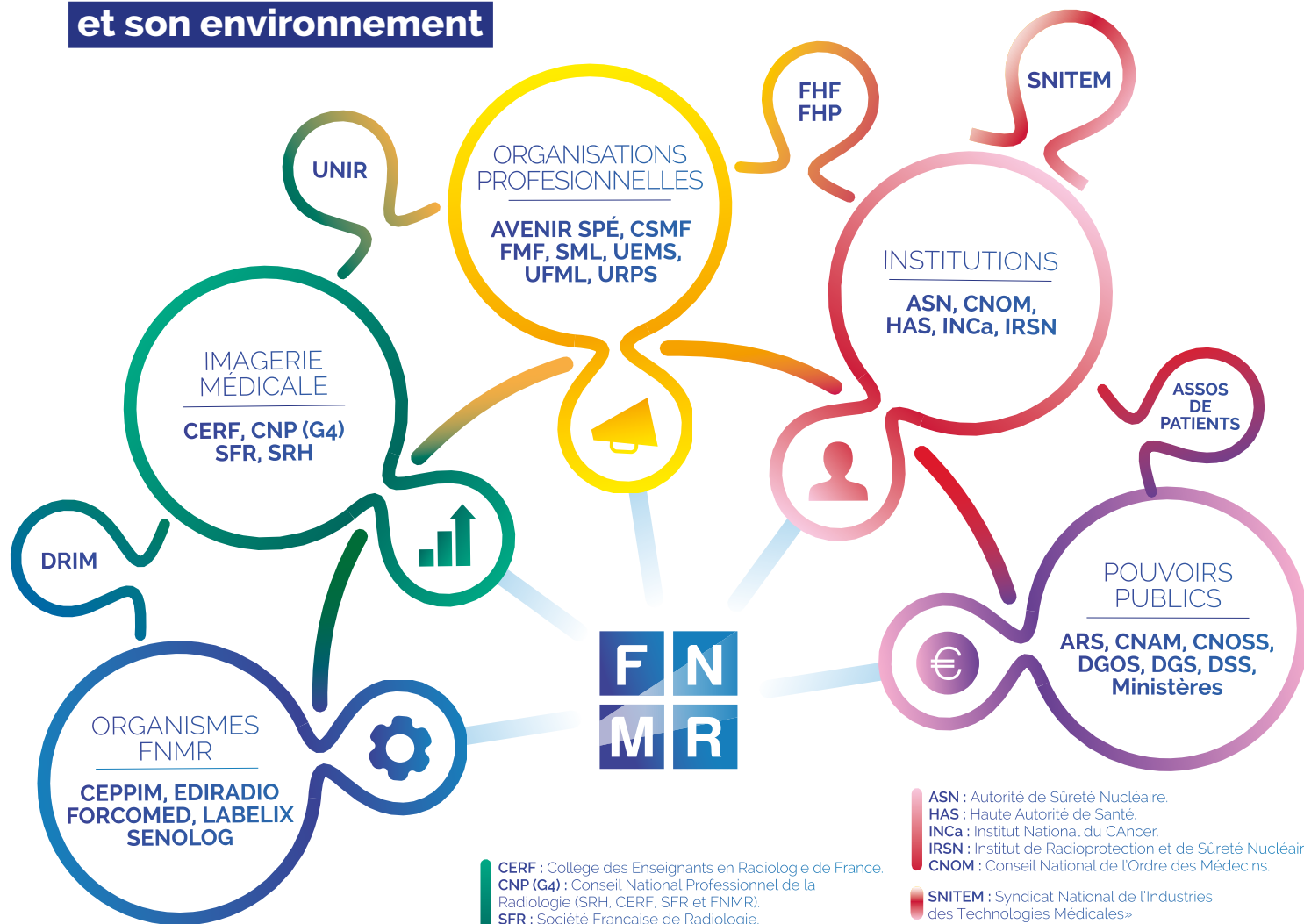


CONCLUSION

14

LA FNMR

et son environnement



● **DRIM** : Data Radiologie Imagerie Médicale.

CEPPIM : Collège d'Évaluation des Pratiques Professionnelles en Imagerie Médicale.

EDIRADIO : Société d'édition de la Revue du Médecin Radiologue Libéral.

FORCOMED : Association de formation des médecins spécialistes et de leurs collaborateurs.

LABELIX : Labellisation des centres d'imagerie.

SENOLOG : Observatoire de la sénologie.

CERF : Collège des Enseignants en Radiologie de France.
CNP (G4) : Conseil National Professionnel de la Radiologie (SRH, CERF, SFR et FNMR).

SFR : Société Française de Radiologie.

SRH : Syndicat des Radiologues Hospitaliers.

● **UNIR** : Union Nationale des Internes en Radiologie.

● **AVENIR SPÉ** : Syndicat des Médecins Spécialistes.

● **CSMF** : Confédération des Syndicats Médicaux Français.

● **FMF** : Fédération des Médecins de France.

● **SML** : Syndicat des Médecins Libéraux.

● **UFML** : Union Française pour une Médecine Libre.

● **UEMS** : Union Européenne des Médecins Spécialistes.

● **URPS** : Union Régionale des Professionnels de Santé.

● **FHF** : Fédération Hospitalière de France.

● **FHP** : Fédération de l'Hospitalisation Privée.

● **ASN** : Autorité de Sûreté Nucléaire.

● **HAS** : Haute Autorité de Santé.

● **INCa** : Institut National du Cancer.

● **IRSN** : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire.

● **CNOM** : Conseil National de l'Ordre des Médecins.

● **SNITEM** : Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales»

● **ASSOCIATIONS DE PATIENTS**

● **ARS** : Agence Régionale de Santé.

● **CNAM** : Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

● **DGOS** : Direction Générale de l'Offre de Soins.

● **DGS** : Direction Générale de la Santé.

● **DSS** : Direction de la Sécurité Sociale.

● **CNOSS** : Comité National d'Organisation Sanitaire et Sociale.

2021 : VERS UN RETOUR À LA NORMALE ?



LA VIE DE LA FNMR
A ÉTÉ RYTHMÉE PAR
LES DOSSIERS QUI
AVAIENT ÉTÉ MIS EN
VEILLE POUR CAUSE
D'ÉPIDÉMIE.

Dr Jean-Philippe Masson
Président de la FNMR.

L'Assemblée générale a, statutairement, pour mission de faire le bilan de l'année écoulée. Le bilan financier revient au trésorier et à son adjoint que je remercie pour leur action efficace. Les secrétaires généraux sont chargés du **rapport moral**. **C'est un travail important proportionnel aux actions menées** pendant l'année écoulée.

Je les remercie pour la qualité du rapport qu'ils ont réalisé.

L'année qui vient de passer a vu un retour presque à la normale de l'activité de nos centres de radiologie. Malheureusement, **les retards qui ont été pris pour le dépistage des cancers, notamment, ne pourront jamais être complètement rattrapés** en raison des problèmes démographiques, en radiologues et manipulateurs, et du manque persistant d'équipements d'imagerie en coupe.

La vie de la FNMR a été rythmée par les dossiers qui avaient été mis en veille pour cause d'épidémie. Certains ont trouvé un aboutissement mais d'autres, faute d'interlocuteurs disponibles, sont encore en cours de discussion.

Il faut **souligner l'augmentation du nombre de cotisants et, surtout, saluer de jeunes cotisants et des reprises d'adhésion**. Ceci est le résultat du travail des syndicats départementaux et de leurs dirigeants que je félicite. C'est aussi grâce à l'aide qui leur est apportée par toute l'équipe administrative de la FNMR que je remercie également.

Grâce à ce dynamisme, nous sommes plus forts vis-à-vis des tutelles. Cette croissance doit nous inciter à faire **encore plus pour la défense de notre spécialité au service de nos patients**.

La crise sanitaire du COVID 19



Après une année 2020 particulièrement difficile l'activité a repris normalement dans les centres d'imagerie.

La FNMR a poursuivi ses travaux et défendu l'intérêt des radiologues libéraux, parfois avec difficulté devant la désorganisation et la faible réactivité des différentes instances institutionnelles.

EN 2021, PLUSIEURS DOSSIERS D'UNE GRANDE IMPORTANCE ONT ÉTÉ LANCÉS OU MENÉS À TERME :

- mise en place du DMP,
- début des travaux opérationnels de Drim-France IA,
- forfait urgence,
- réforme du régime des autorisations,
- publication de la norme Afnor,
- lancement de la révision de la CCAM,
- interrogation des candidats à l'élection présidentielle,
- reprise de contact avec la CNAM en vue d'un éventuel futur plan pluri-annuel de pertinence.

Accord FNMR-CNAM :

Malgré nos demandes, la CNAM n'a toujours pas fait le bilan de l'année 2020 du troisième plan pluriannuel FNMR-CNAM de 2018 à 2020.

Contrairement à l'engagement du ministre de l'époque, l'article 99 n'a pas été abrogé.

2021 aura été une année « blanche ». Les discussions ont repris en mars 2022 abordant un éventuel futur plan pluriannuel, basé exclusivement sur des mesures de pertinence et sans aucune baisse tarifaire. Des pistes nouvelles comme, par exemple, l'usage des produits de contraste multi patients ne sont plus exclues comme dans le passé.

Réformes

Réforme du régime des autorisations en radiologie interventionnelle (RI) et des équipements lourds (EML)

Initiée en 2019, cette réforme est sur le point d'aboutir avec une publication imminente des décrets.

Le groupe de travail de la FNMR, particulièrement actif durant ces trois années, a obtenu un texte équilibré sur la radiologie interventionnelle et le maintien du statut d'EML pour les scanners et IRM. L'obtention d'équipements supplémentaires devrait être simplifiée. Les équipements faisant partie des SCM et des GIE ne seront pas obligés de changer de statut comme initialement proposé par

la DGOS. Une réflexion va s'engager avec la DGOS sur un nouveau statut d'établissement de santé allégé pour nos centres d'imagerie ou autres spécialités médico-techniques.

Réforme du financement des urgences :

Inscrit dans la LFSS 2021, un nouveau forfait pour les patients entrés en services d'urgence et qui ne sont finalement pas hospitalisés, visant à harmoniser la tarification des établissements publics et privés, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022. La réforme, pilotée par la DGOS, intègre un forfait patient qui remplace le ticket modérateur et

un forfait pour les professionnels de santé, dont deux spécifiques et réservés aux seuls radiologues : un pour la radiologie conventionnelle et l'échographie, et un autre pour les actes intellectuels des scanners et IRM.

Les forfaits techniques ne sont pas concernés par la réforme et gardent leur valorisation spécifique. Les suppléments nuit et jour férié sont maintenus. Les montants des forfaits imagerie seront pérennes et indexés sur le financement des prestations hospitalières.

Élections aux URPS :

Les élections aux URPS ont eu lieu en mars et avril 2021, réduites à deux collèges (gé-

néralistes et spécialistes). Des représentants de la FNMR sont élus dans toutes les régions et au sein des différents syndicats représentatifs.

Intelligence Artificielle (IA) et "DRIM¹ France IA"

Née de l'impulsion de la FNMR, DRIM France IA démarre ses travaux opérationnels. Des outils voient le jour sous forme de PoCs² (dose, Covid³, destruction tumorale, évènements indésirables associés aux soins, etc.). La méthodologie d'audit des solutions d'IA est arrêtée et les premières évaluations d'outils auront lieu courant 2022.

DMP⁴ et dématérialisation

Le DMP dont le principe a été initié en 2004, a enfin été lancé avec la création de l'espace numérique en santé au 1^{er} janvier 2022.

Il rentre dans le cadre du volet numérique du Ségur de la santé, doté d'un budget de 2 milliards d'euros, qui vise aussi, dans le cadre d'un écosystème digital global y com-

pris pour les patients, la création de l'INS⁵, le déploiement des messageries sécurisées, l'identification électronique des professionnels de santé (Pro Santé Connect) et la gestion de leurs agendas.

Son volet imagerie est piloté par Olivier Clatz, directeur du Ségur du numérique. Une « taskforce » radiologie a été créée, chargée d'en définir les grandes orientations, composée de notre président, de JF. Méder président de la SFR et de L. Boyer président du G4.

C'est dans ce cadre qu'un financement spécifique de l'État pour les éditeurs de logiciel a été prévu afin que l'opération soit transparente pour les radiologues libéraux, tant sur le plan financier que fonctionnel. C'est l'occasion de rappeler que nous ne devons pas accepter la moindre facturation des modules DMP dans nos RIS. Les centres d'imagerie ont jusqu'au 15 juillet 2022 (reportée depuis au 30 novembre 2022) pour commander leur passage à un RIS référencé Ségur et jusqu'au 15 octobre 2022 pour l'installer.

Nous rappelons l'obligation depuis 2021 de

(1) Data Radiologie Imagerie Médicale - France Intelligence Artificielle

(2) Proof of Concept

(3) FIDAC French Imaging Database Against Coronavirus

(4) Dossier Médical Partagé

(5) Identifiant National de Santé

l'utilisation de l'INS dans les logiciels et la formation gratuite des personnels d'accueil mise à disposition par FORCOMED sur son site.

L'intégration dans le DMP des images issues de nos PACS fera partie d'une deuxième vague qui fera intervenir DRIM France IA.

Dans ce contexte, l'ANS pilote aussi un projet de dématérialisation des comptes rendus radiologiques à intégrer dans le DMP. Les radiologues libéraux du groupe de travail ainsi créé ont obtenu que soit mené en parallèle un projet de demande dématérialisée des demandes d'imagerie dont les items pourront être intégrés automatiquement dans nos comptes rendus. Le lien avec les images est également en cours de développement.



Dépistages organisés :

Comme chaque année, la FNMR a participé activement à la campagne Octobre Rose tant en région que nationalement. La FNMR avait choisi en 2021 de toucher les femmes de 50 à 74 ans par la diffusion d'une campagne digitale de sensibilisation en s'appuyant sur des influenceuses et leur communauté : #le-jourdemondepistage. Cela a mis en avant nos messages quotidiens de sensibilisation mais aussi le rôle du médecin radiologue libéral. 500 000 personnes ont été touchées par nos messages sur les réseaux sociaux, 15 000 visites ont été comptabilisées sur le site monradiologue.fr et les vidéos de témoignage de patients et de radiologues ont été vues plus de 300 000 fois.

La carte interactive des radiologues agréés au dépistage du cancer du sein conçue et mise à jour par la FNMR est également particulièrement visitée.

L'année 2022 voit enfin les lignes bouger et les actions de la FNMR porter leurs fruits en ce qui concerne le dépistage du cancer du poumon. Après plusieurs dépôts successifs d'amendements, le dernier au PLFSS 2021 en association avec le Syndicat National de l'Appareil Respiratoire, de nouveau écarté à la demande du gouvernement, la porte est enfin ouverte pour des expérimentations, qui ont démarré, par exemple en Corse.

Révision de la CCAM

La réforme des nomenclatures professionnelles, dont la classification commune des actes médicaux datant de 2005, a été inscrite dans la loi de financement de la sécurité sociale 2020, s'intégrant dans la stratégie « Ma santé 2022 ». Un haut conseil à la nomenclature (HCN) a été créé, avec comme président et vice-président deux chirurgiens retraités.

Des radiologues libéraux ont été désignés pour chaque groupe de spécialités et deux d'entre eux comme experts des comités techniques et de hiérarchisation pour notre spécialité.

La CNAM pilote le projet sous l'égide d'un de ses représentants qui a activement participé aux négociations des plans pluriannuels CNAM-FNMR, avec, n'en doutons pas, un objectif d'économies à la clef.

Le travail, consistant dans un premier temps à réviser la description des actes puis à les hiérarchiser en intra puis en inter spécialités, a démarré et se poursuivra en 2023, pour s'achever avec la signature de la convention médicale par l'assurance maladie et les syndicats représentatifs des médecins libéraux.

Manipulateurs

La fin de l'année 2021 a vu naître des tensions avec le CNP des manipulateurs, formulant des demandes inacceptables auprès du ministère de la santé pour mettre en place des pratiques avancées en imagerie médicale : réalisation d'une interprétation et d'un compte rendu en imagerie osseuse, interprétation de la première lecture en mammographie, réalisation seul des comptes rendus en échographie. La FNMR a vivement réagi et a fait pression sur le G4 pour qu'une réponse ferme de l'ensemble de notre spécialité soit apportée dans les plus brefs délais.



LABELIX

Qualité et labellisation

Après 4 années de travail, la mobilisation de notre profession a abouti en juillet 2021 à la publication par l'Afnor de la norme française NFS 99-300 « qualité en imagerie médicale ». Cette norme, évolution de Labelix, nous protège d'une accréditation par le Cofrac qui a

abandonné ses travaux sur une transcription de la norme issue de la biologie médicale. Les futurs audits par les pairs, rendus obligatoires par une norme européenne, font l'objet d'une concertation avec la DGS⁶ et seront basés sur les audits Labelix et la norme Afnor. Ils ne démarreront pas avant fin 2023 mais les structures d'imagerie médicale sont invitées à s'engager dans la démarche Labelix pour s'y préparer. Le dispositif des audits par les pairs sera géré par notre CNP.

Labelix est une bonne solution pour répondre à l'obligation réglementaire de mise en place d'une assurance qualité obligatoire dans le champ de la radioprotection, déjà en vigueur, selon la décision ASN 2019-DC 660. Enfin, la norme française servira de socle pour la création d'une norme européenne. C'est le fruit du travail de Jean-Charles Leclerc qui porte ce projet depuis des années pour la FNMR et toute la profession.

Radioprotection

Emmanuel Museux nous représente activement dans divers groupes de travail avec les autres composantes du G4. La FNMR a vivement réagi à la publication en juillet 2021 de l'ASN⁷ définissant les qualifications nécessaires par les médecins réalisant les actes ainsi que les modalités de déclaration et d'enregistrement. 2022 est également l'année d'entrée en vigueur des conseillers en radioprotection (CRP), de la transformation des contrôles techniques en vérifications et de la mise en place d'une commission des sanctions par l'ASN.



Formation

FORCOMED et Forco-FMC, présidés respectivement par Jean-Charles Leclerc et Éric Chavigny, poursuivent leurs actions et développent leur offre en e-learning accessible en 7/24 sur une nouvelle plateforme internet. Les consoles et les ateliers de la formation au dépistage du cancer du sein ont été renouvelées et le cycle management revu et enrichi.

2022 EST L'ANNÉE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES CONSEILLERS EN RADIOPROTECTION (CRP), DE LA TRANSFORMATION DES CONTRÔLES TECHNIQUES EN VÉRIFICATION ET DE LA MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION DES SANCTIONS PAR L'ASN

(6) Direction Générale de la Santé
(7) Autorité de Sécurité Nucléaire



Les commissions de la FNMR

Les différentes commissions existantes ont été reconduites ou renouvelées et poursuivent leurs travaux :

- Cabinets de proximité
- Communication
- Échographie
- Imagerie en coupe et régime des autorisations
- Informatique
- Intelligence Artificielle et mise en place de DRIM-France-IA
- Produits de contraste
- Qualité et Labelix
- Radiologie interventionnelle
- Radioprotection
- Relations avec les associations de patients
- Sénologie
- Stages des internes en libéral
- Téléradiologie
- Urgences

La commission juridique, créée en 2015, a été maintenue pour défendre les radiologues lorsque la thématique d'un problème local peut avoir un impact national.

Le groupe « prospectif » va reprendre son travail sur l'avenir de la profession.

La communication

La FNMR poursuit le développement de sa communication sur différents supports :

- La revue du Médecin Radiologue libéral (avec comme rédacteur en chef Paul-Marie Blayac) a été entièrement refondue. Elle propose toujours des numéros thématiques dont l'audit informatique piloté par Jean-Christophe Delesalle (la première étude sur les DACS en 2021, puis les serveurs d'application cette année) et le cahier des obligations réglementaires.
- La lettre électronique hebdomadaire, avec des questions flash
- La lettre Labelix également sous un nouveau format.
- Les réseaux sociaux avec les pages Facebook, Twitter et LinkedIn
- Les sites internet régulièrement mis à jour : avec un nouveau site de la FNMR prochainement mis en ligne et labelix.fr, pertinence-imagerie.fr, forcomed.fr et F724.fr.
- Le stand de la FNMR aux JFR 2021, particulièrement fréquenté cette année de reprise des congrès présentiels.

**EN JANVIER, UN SÉMINAIRE
DE FORMATION SUR
LE MANAGEMENT ET EN AVRIL
UN SÉMINAIRE DE RÉFLEXION
SUR LE THÈME DES SOCIÉTÉS
MÉDICALES PLURI-SPECIALITÉS**

Les séminaires

Suite à la fin de la pandémie, nous avons enfin pu organiser de nouveau des séminaires en présentiel : en janvier à Paris un séminaire de formation sur le management et en avril à Bordeaux un séminaire de réflexion sur le thème des sociétés médicales pluri-spécialités.

CONCLUSION

Malgré une sortie longue de la crise sanitaire, la FNMR a continué à se battre sur tous les fronts qui touchent notre profession auprès des tutelles tout en cherchant à préserver la cohésion de la profession dans un environnement souvent hostile au monde libéral.

Merci pour votre soutien !

ET POUR 2023

- Négociations avec la CNAM en refusant toutes baisses tarifaires
- Abrogation de l'article 99
- Actions pour le dépistage du cancer du poumon
- Révision de la nomenclature (CCAM)
- Déploiement de DRIM en lien avec le DMP
- Actions contre la financiarisation
- Réflexion sur l'établissement de santé pluri-spécialités libérales

LA FNMR J'ADHÈRE !

5

bonnes raisons

« J'adhère à la FNMR pour défendre notre spécialité, les médecins radiologues libéraux et accéder à une information professionnelle reconnue et de grande qualité. »

1 L'union fait la force.

Parce que la FNMR est **le seul rempart** contre les baisses tarifaires.

2 L'indépendance.

Pour que le médecin radiologue puisse rester maître de **son outil de travail** et garder la maîtrise de **son plateau technique**.

3 L'équipement d'imagerie médicale.

Parce que **la FNMR défend auprès des ministères** l'augmentation du nombre d'équipements, la simplification des autorisations et que ses représentants régionaux soutiennent vos demandes.

4 Le dépistage du cancer du sein.

Parce que l'association de formation **FORCOMED, créée par la FNMR, est la seule agréée pour la formation des 1^{ers} et 2^{nds} lecteurs du dépistage organisé**. La FNMR a inspiré et mis en place le dépistage du cancer du sein depuis 2004.

5 La téléradiologie et l'intelligence artificielle.

Parce que la FNMR participe à l'élaboration des règles de bonne pratique de la téléradiologie et de celles de l'intelligence artificielle à travers **DRIM France IA**, écosystème d'IA, conçu par les radiologues, pour les radiologues.

- **Seul(e)**, je ne peux pas défendre mon exercice.
- **Avec la FNMR**, je me fais entendre et je défends mon exercice de médecin radiologue libéral.
- **L'adhésion à la FNMR** est une action individuelle mais qui doit être collective pour les groupes.
- Adhérer à la FNMR est **un investissement pour mon avenir**.



168 A, rue de Grenelle - 75007 Paris
01 53 59 34 00 - info@fnmr.org

fnmr.org



Contacts

Fédération Nationale des Médecins Radiologues
168 A, rue de Grenelle 75007 Paris
Tél. : 01 53 59 34 00 - info@fnmr.org

fnmr.org

